



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 5 mars 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 701-2024

Règlement modifiant le règlement numéro 266 permettant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Ce règlement a reçu le 10 avril 2024, l'approbation de la MRC de D'Autray par l'émission d'un certificat de conformité.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 24^{ième} jour du mois d'avril 2024.

Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière